

370.2. M.O.

BERNE 12.1.76

17.00

CABLE NO 11

CHIFFRE

SUITE NOTRE 9.

1. AUTERME D'UNE PREMIERE REFLEXION SUR LA QUESTION DE VOTRE PARTICIPATION AU GROUPE REUNI PAR LA SUEDE, ETIONS PARVENUS A LA CONCLUSION QUE VOTRE PRESENCE ETAIT CONCEVABLE A CONDITION QU'IL FUT BIEN ETABLI QU'ETIEZ LA A TIIRE D'OBSERVATEUR. CONSIDERIONS QU'EN TOUT ETAT DE CAUSE UNE TRES GRANDE RESERVE S'IMPOSAIT DE LA PART DE LA SUISSE, PUISQU'IL S'AGISSAIT DE TRAITER D'UN PROBLEME POLITIQUE SPECIFIQUE QUI, AU CONTRAIRE DE LA CSCE PAR EXEMPLE, NE NOUS CONCERNE PAS DIRECTEMENT, EI, DE PLUS, DANS LE CADRE D'UNE ORGANISATION DONT NOUS RESTONS A L'ECART DE NOTRE PROPRE VOLONTE. JUGIONS EN CONSEQUENCE QU'IL N'ETAIT PAS OPPORTUN QU'Y FASSIEZ UN EXPOSE ABORDANT LE FOND DU PROBLEME ET, EN PARTICULIER, LES DECISIONS PRISES OU A PRENDRE PAR LES NATIONS UNIES, MAIS QUE POUVIEZ, POUR JUSTIFIER VOTRE PRESENCE, RAPPELER NOTRE POLITIQUE DE NEUTRALITE, NOTRE INTERET A LA RECHERCHE DE SOLUTIONS NEGOCIEES, DE MEME QUE NOTRE DISPONIBILITE POUR BONS OFFICES ET AIDE HUMANITAIRE AUSSI DANS CE CONTEXTE.

2. REFLEXION FAITE, AVONS CONSIDERE QUE VOTRE PARTICIPATION A CE GROUPE PRESENTAIT NETTEMENT PLUS D'INCONVENIENTS QUE D'AVANTAGES. CHEF DEPARTEMENT, AVEC LEQUEL AVONS PU NOUS EN ENTREtenir, A ETE LE PREMIER A ESTIMER QU'IL EN ETAIT AINSI.

A) D'ABORD, IL S'AGIT D'UN GROUPE AD HOC, CONVOQUE EN VUE D'UN DEBAT AU CONSEIL DE SECURITE ET NE REUNISSANT QUE DES ETAT MEMBRES OU ELIGIBLES AU CONSEIL. LES CONCLUSIONS OU LES PROPOSITIONS PRECISES QUI SORTIRAIENT DE CES CONSULTATIONS POURRAIENT NE PAS NOUS CONVENIR OU NE PAS ETRE COMPATIBLES AVEC LA CONCEPTION QUE NOUS FAISONS DE NOTRE PROPRE NEUTRALITE, VOIRE AVEC NOTRE ROLE D'ETAT HOTE DE LA CONFERENCE DE GENEVE. IL SERAIT DELICAT DE DEVOIR PRENDRE NOS DISTANCES ALORS QUE NOTRE PARTICIPATION SERAIT INEVITABLEMENT CONNUE.

B) IL NE CONVIENT PAS QUE LA SUISSE ENTRE EN QUELQUE SORTE SUBREPTICEMENT DANS LE JEU DES CONSULTATIONS POLITIQUES SE DEROULANT A NEW YORK. NOUS NOUS DEVONS, AUSSI BIEN AU PLAN INTERNE QUE VIS-A-VIS DES ETATS MEMBRES DE L'ONU, D'ACCEPTER LES CONSEQUENCES DE NOTRE NON-APPARTENANCE VOLONTAIRE.

I) AU PLAN INTERNE, IL SERAIT EN EFFET DIFFICILE D'EXPLIQUER POURQUOI NOUS PARTICIPONS A L'ELABORATION DE DECISIONS PAR LESQUELLES NOUS N'ENTENDONS EN TOUT ETAT DE CAUSE PAS NOUS CONSIDERER LIES. AU SURPLUS, UNE POLEMIQUE A CE SUJET DANS L'OPINION SERAIT CERTAINEMENT DOMMAGEABLE ALORS QUE DOIT PARAITRE PROCHAINEMENT LE RAPPORT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE ET QUE LE CONSEIL FEDERAL DEVRA DECIDER, CES PROCHAINS MOIS, DU COURS A DONNER A NOS RELATIONS AVEC LES NATIONS UNIES.

II) LES ETATS MEMBRES DE L'ONU, DE LEUR COTE, POURRAIENT JUGER DEPLACEE NOTRE PARTICIPATION A L'ELABORATION DE POSITIONS POUVANT ALLER A L'ENCONTRE DES THESES DE CERTAINES PARTIES AU CONFLIT ET CRITIQUER L'AMBIGUITE D'UNE TELLE ATTITUDE DE LA PART D'UN ETAT NON MEMBRE.

III) AU PLAN BILATERAL, NOUS RISQUERIONS, CE FAISANT, DE NE RECOLIER AUCUN AVANIAGE TANGIBLE, MAIS BIEN PEUT-ETRE UNE HOSTILITE RENFORCEE DE CERTAINS PAYS AVEC LESQUELS NOS RELATIONS PATISSENT DEJA DE L'ATTITUDE PRO-ISRAELIENNE ET ANTI-ARABE QU'ILS NOUS ATTRIBUENT. (LA SYRIE ET L'IRAK NOTAMMENT NOUS ONT DEJA DONNE DES AVERTISSEMENTS PRECIS A CE PROPOS.) OR, CE SONT DES ETATS AVEC LESQUELS NOUS CHERCHONS A AMELIORER NOS RELATIONS POLITIQUES ET ECONOMIQUES, OU QUI SONT NOS PARTENAIRES DANS DES NEGOCIATIONS PLUS VASTES COMME LE DIALOGUE NORD-SUD.

C) NOTRE DOUBLE QUALITE D'ETAT NON MEMBRE DE L'ONU ET D'ETAT HOTE DE LA CONFERENCE DE GENEVE, QUI HEBERGE TOUTES LES PARTIES AU CONFLIT, Y COMPRIS UN BUREAU PERMANENT D'OBSERVATION DE L'OLP, NOUS MET DANS UNE SITUATION TRES DIFFERENTE DE CELLE DE LA SUEDE, QUI A DES VISEES PROPRES. NOTRE SOUCI, DES LORS, DOIT ETRE DE NE PAS AFFAIBLIR, PAR UNE PARTICIPATION A DE TELLES CONSULTATIONS, AUSSI INFORMELLES SOIENT-ELLES, LES POSSIBILITES PARTICULIERES QUE POURRAIT NOUS RESERVER CETTE SITUATION.

3. VOUS REMERCIONS VOTRE INTERESSANTE ET UTILE CONTRIBUTION A L'EXAMEN DE CE PROBLEME. WEITNAUER.

RCM Global Communications

RCM Global Communications

